

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ PAR RAYMOND VERGÈS

N°19956 77ÈME ANNÉE

## **LES SYNDICATS POURSUIVENT LA BATAILLE CONTRE LA RÉFORME DU CALCUL DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE**

**Alors que la réforme de l'assurance-chômage entre en vigueur ce 1er octobre, plusieurs organisations syndicales ont prévu de déposer un recours devant le Conseil d'État en début de semaine prochaine, pour dénoncer le calcul de l'allocation.**

Les syndicats ne veulent pas du décret durcissant le calcul de l'allocation-chômage et vont saisir le Conseil d'État une nouvelle fois pour obtenir un report de la réforme. « *Un nouveau recours est prêt. Il sera déposé en tout début de semaine* », a déclaré Yves Veyrier, Secrétaire général du syndicat Force Ouvrière (FO).



La CGT, FO, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC ont annoncé qu'ils allaient attaquer le nouveau texte jugé « *injuste* » et « *scandaleux* », selon le patron de la CGT, interrogé sur Public Sénat.

« *Quand toutes les organisations syndicales de ce pays sont contre une réforme - c'est suffisamment rare pour être souligné -, il faut retirer le projet* », a dénoncé Philippe Martinez.

La CGT va continuer ses recours et juge que le gouvernement a « *essayé de [les] avoir* », en publiant son décret au dernier moment. « *Chaque organisation syndicale va contester* » le texte, a prévenu ce dernier.

Ces nouvelles règles très critiquées devaient entrer en vigueur au 1er juillet mais le Conseil d'État les avait suspendues en juin, estimant qu'en raison d'« *incertitudes sur la situation économique* » le moment n'était pas opportun.

Le Conseil d'État avait alors été saisi en référé par les syndicats. Dès lors, les recours doivent encore être examinés sur le fond. De son côté, le gouvernement a publié ce nouveau décret, inchangé sur le fond, en mettant en avant « *le vif rebond de l'emploi depuis mai* ». « *Le gouvernement a joué la montre* », a estimé pour sa part Yves Veyrier, le représentant de FO.

Le texte du gouvernement indique que ces nouvelles règles de calcul, jusqu'à 1,15 million de personnes devraient voir leur allocation baisser, de 17% par rapport aux règles actuelles, selon une

étude d'impact menée par l'Unedic.

L'indemnisation sera en revanche plus durable, puisqu'elle courra sur quatorze mois au lieu de onze. *« Je pense que l'Unedic répond à des questions des syndicats parfois un peu orientée »*, a indiqué la ministre du Travail, Élisabeth Borne, sur LCI, sans pour autant donner des données contradictoires.

La réforme de l'assurance-chômage fait l'objet de division, et a été repoussée à plusieurs reprises en raison de la crise sanitaire.

En effet, certaines mesures ont été décalées par le gouvernement et notamment l'instauration d'un système de bonus-malus pour les entreprises qui abuseraient des contrats courts.

Ce dispositif s'imposera ainsi aux entreprises à partir de septembre 2022. Un décalage critiqué par Yves Veyrier, car la réforme pour les demandeurs d'emploi est appliqué depuis ce 1<sup>er</sup> octobre. Élisabeth Borne a justifié que *« le calcul du bonus-malus se fait sur un an (...) Donc les entreprises qui abusent aujourd'hui des contrats courts passeront à la caisse dans un an »*.

Selon les opposants à la réforme, celle aura pour conséquence une baisse en moyenne de 40% des revenus des plus précaires, car le taux d'indemnisation ne sera plus calculé sur la base du temps de travail effectué mais sur la base de toute la période travaillée.

Ainsi, si une personne travaille 6 mois d'affilé ou 3 fois 2 mois sur une année, le calcul de l'indemnité ne sera plus du tout le même, a expliqué le site du NPA.

## La Rédaction

## Communiqué de presse

# POSITION SUR L'IMPLANTATION DE L'ISDU SUR FRANCHE TERRE

L'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bel Air arrivée à saturation doit bientôt cesser son activité. Sur la base d'études réalisées par le BRGM le SYDNE envisage d'implanter une Installation de Stockage des Déchets Ultimes (ISDU) sur le quartier de Franche Terre.

Après avoir pris connaissance de ce projet, j'exprime ma solidarité envers les riverains, les associations de défense et les agriculteurs qui s'opposent à cette implantation, qui va profondément bouleverser le cadre de vie de ce quartier et porter atteinte à un milieu naturel fortement protégé.

J'exprime également mon adhésion sans faille à la motion adoptée à l'unanimité par le conseil municipal de Sainte Suzanne le 21 septembre dernier. Le quartier de Franche Terre ne peut en aucun cas accueillir un tel équipement au détriment de la qualité de vie de ses habitants.

Je reste par conséquent vigilant et mobilisé aux côtés de la population pour la défense de ses intérêts.

Je demande donc au Président du SYDNE de reconsidérer sa position et de participer avec les élus de Sainte Suzanne, les riverains, les agriculteurs et les associations à la recherche de solutions alternatives et consensuelles.

René SOTACA  
Conseiller départemental du canton 4

## ***AIR AUSTRAL, QUAND ON VEUT TUER LA BÊTE ON DIT QU'ELLE EST MALADE***

**Le mois dernier, Temoignages s'inquiétait de l'avenir d'air austral a juste titre. A la suite du conseil d'administration de la SEMATRA cette crainte est devenue un scénario probable. Défendre Air Austral c'est défendre la Réunion et son ouverture vers le monde.**



Depuis les années 70, le secteur aérien connaît une croissance annuelle deux fois plus rapide que le PIB français, avec un doublement du nombre de passagers tous les quinze ans. Mais la crise sanitaire a mis fin à cette progression fulgurante. Les mesures d'endiguement de propagation de l'épidémie ont cloué les avions au sol, entraînant une baisse du trafic d'environ -70 % en 2020. Selon les estimations, il faudra attendre au minimum 2025 pour retrouver les niveaux d'avant-crise, voire 2026 ou 2027. Par conséquent, la trésorerie file vite et l'impatience des compagnies aériennes grandit de jour en jour. La compagnie Lufthansa a essuyé au titre de l'année 2020 une perte nette record de 6,73 milliards d'euros. Airbus annonçait, l'été de cette même année, la suppression de plus de 3 300 postes à Toulouse. En tout et pour tout, l'International Air Transport Association (IATA) a recensé une quarantaine de transporteurs aériens ayant fait faillite en 2020. A cette crise systémique Air Austral doit faire face à une crise capitaliste.

Air Austral a été créée en octobre 1974 pour desservir les îles Éparses et a commencé ses opérations commerciales en mars 1975 sous le nom de « Réunion Air Service ». Très rapidement, en août 1977, elle se lance dans la desserte de Mayotte en exploitant un HS-748 d'une capacité de 32 places, destination sans concurrence qui soutiendra par la suite son rapide développement. Renommée « Air Réunion » en 1986, la compagnie prend son nom actuel en 1990 à l'occasion d'une entrée au capital d'Air France. En 1997, elle inaugure des vols directs vers Harare, au Zimbabwe, une destination qu'elle abandonne en 2000. Elle fait l'acquisition la même année de son premier ATR-72. Jusqu'alors confinée au moyen-courrier dans la zone sud-ouest de l'océan Indien, Air Austral commence enfin à desservir l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle le 28 juin 2003 au moyen de deux Boeing 777-200ER. Depuis cette date elle est représenté un risque pour la compagnie Française qui tente par tout moyen de faire fermer ce concurrent gênant afin de redevenir en situation de monopole.

Mais l'origine de la crise à Air Austral remonte à 2010 avec l'arrivée à la Région de Didier Robert. Depuis cette date la situation n'a fait qu'empirer. La première erreur est l'abandon de la compagnie outre-mer 360, qui aurait permis de densifier les vols par l'utilisation d'un Airbus A 380 aménagé à cette fin, et par conséquence de faire baisser le cout du voyage et son empreinte écologique.

Ensuite, il est parti chercher des avions que personne ne voulait acheter avec le résultat que l'on connaît. Et enfin, il n'a pas voulu redonner une part majoritaire du capital à des investisseurs Réunionnais, privilégiant toujours les intérêts de la France plutôt que celui de la Réunion. Et que dire de l'aventure Air Madagascar qui a fini en fiasco. C'est dans ce contexte que la crise sanitaire est venue, alors qu'Air Austral était déjà en position délicate.

Comme toutes entreprises touchées par la crise, Air Austral a pu bénéficier de mesure étatique. Mais si on analyse on se rend compte que pendant qu'Air France et Corsair ont pu bénéficier de subvention, Air Austral n'a pu obtenir que des prêts. Air France, après un premier plan de sauvetage de 7 milliards d'euros mis en place au printemps pour combler les pertes de la compagnie aérienne, l'Etat a, à nouveau consolider les finances de l'entreprise. La Commission européenne a approuvé jusqu'à 4 milliards d'euros d'aides du gouvernement à Air France, pour recapitaliser la compagnie, soit au total 11 Milliards d'euro de financement sans contrepartie. Corsair a bénéficié elle de 300 millions d'euros pour sa restructuration comprenant une aide de l'Etat à hauteur de 106 Millions, 30 Millions d'indemnisation à la suite de la crise Covid, le reste étant emmené par l'ancien propriétaire et les nouveaux acquéreurs. Pendant de temps Air austral a pu bénéficier d'un plan à hauteur de 86 Millions composé, d'un prêt d'actionnaire de la SEMATRA, la société contrôlant Air Austral et dont l'actionnaire majorité est la Région Réunion, d'un montant de 30 millions d'euros, apporté en compte courant, puis un Prêt Garanti par l'Etat français (PGE) d'un montant de 56 millions d'euros octroyé par 3 banques. La différence entre les 3, est Qu'Air Austral doit réfléchir au remboursement alors que les deux autres peuvent penser

à leur avenir. Et là on apprend que le ministre des Finances privilégie le scénario de la fusion Air Austral Corsair qui serait le préalable à de nouvelles aides. Le nouvel ensemble n'aurait plus rien de Réunionnais. Et disons-le tout de suite, cette formule n'a jamais marché et conduit inexorablement à la faillite de la nouvelle entité. Évidemment tout cela, avec l'approbation d'air France et de son actionnaire de référence, l'État. Quand on veut tuer la bête, on dit qu'elle est malade.

“L'art de la guerre, c'est de soumettre l'ennemi sans combat.” Sun Tzu

Nou artrouv

**David GAUVIN**

**Kozman pou la rout**

**« ANVOYE IN MOUNE  
PASS LA PINTIR DANN  
SYÈL »**

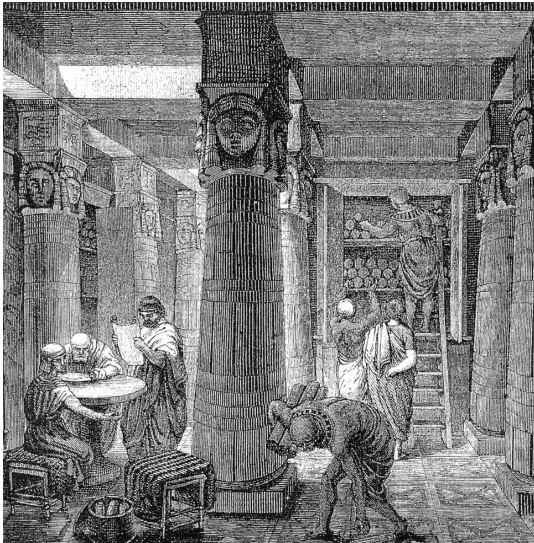
Médame, zé Méssyé la sossyété, koze èk mwin sé koze èk in kouyon mé sé o pyé d'lo mir k'i oi lo masson. Mézami dann kréol rényoné konm dann bon pé lang néna san avèk inn fasson pou anvoye in moune baladé. Mi koné i di : pouss kanar dan la déssante, pass patin dan la kour épi d'ot é d'ot ankor. Néna défoi i koze poliman, néna dé foi i koze b oush sal galman. Antouléka sé pou ariv mè rézilta , pou k'ilèss aou in kar d'èr d'pé, pou k'i larg oute lourlé.

Alé ! mi kite azot rofléshi é ni rotrov pl i d'van.

Sipétadyé !

Oté

## KONBIEN BIBLIOTÈKE LIMANITÉ LA FINE BRILÉ !



Mézami shak foi in gran rényoné i pass l'ote kot la vi, mi antande demoun di : « *si wi vé konète kossa la pèrsone la fé si èl la fé kékshoze inportan i fo alé rode sa dsi l'internet* ».

L'èr-la mi sava rodé pou vréman é mi pé dire azot, la plipar d'tan mwin lé déssu pars sak néna dann lordinatèr i rossanb pa la pèrsone é sak li la fé dann son vi.

La bibliothèque d'Alexandrie, fondée à Alexandrie, en Égypte, en 288 avant notre ère et définitivement détruite au plus tard entre 48 avant notre ère et 642 après

Lé vré lordinatèr i pé ardane aou solman sak demoune la mète dodan é konte pa dsi li pou ransègn dsi sak li mèm li koné pa. In pé i di kroize lo bann zinformassion, mi ésèye fé, mé mi pé dir azot kroize arien avèk pa granshoz, é zot va oir si lo rézilta i kontante zot kiryoziyé.

Mé zot va dir amwin pou kossa wi vé konète la vi d'moune épi sak zot la fé ? Mon répons lé klèr ; si in moune la tutoiye listoir son péi, si li la fé dé shoze inportan lé normal ni vé konète pars ni vé konète galman listoir noute péi. Nou la pa poul, lapin ,kanar, nou sé d'moune é demoune néna in listoir é listoir-la sé in n'afère, si ni vé konète, i fo ni koné.

L'ariv amwin dir désèrtin moune ékri zot mémoir, rakonte sak zot la fé, koman zot la viv tèt é tèt lévèman mé mi romark demoune lé pa pressé pou alé rakonte zot vi si tètman k'in zour zot i fé lo gran so é pèrsone i koné pi azot .Mi kroi i fo ni rofléshi la dsi é dsi nout devoir pou ransègn demoune dann noute péi.

I paré in pé i tienbo zot zoinal do vi, mé konbien, pa bonpé bien sir. Sirman pa sak la tutoiye listoir dann zot vi .Zot va dir amwin i fo respèkt la vi dé z 'inn é dé z'ote, mwin lé dakor, mé si konète la vi sé konète listoir mwin lé pi dakor ditou.

In vyèye pèrsone k'i disparé sé in bibliotèk k'i bril ! si sa lé bien vré néna dé bibliotèke é dé bibliotèk limanité la fine brilé é lé domaz ! zot i panss pa ? Mé sa lé vré ossi pou bande pli jenn l'avé bonpé l'aktivité avan zot i tourn la page.

**Justin**